



D.A.A.C

Délégation académique à
l'éducation artistique et
culturelle

VR/DAAC/VL/CV
N° 3212/15/935

Affaire suivie par :

Véronique Mollot Lehoullier
Déléguée académique à
l'éducation artistique
et culturelle
(DAAC)

Référente académique de la
mission « Prévention des
discriminations et égalité
filles-garçons »

Téléphone
(687) 26 62 17 – 74 81 96
Télécopie
(687) 27 30 48
Courriel
vlehoullier@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 24 mars 2015

La Déléguée académique à l'Action
Artistique et culturelle

À

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des collèges et
des lycées du public et du privé

Objet : concours « Dix mots que tu accueilles »

amalgame, bravo, cibler, grigri, inuit, kermesse, kitsch, sérendipité, wiki, zénitude

P.J. : Fiche technique

L'opération « Dis-moi dix mots », initiée par le ministère de la culture et de la communication, invite les élèves à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique.

Les mots de cette nouvelle édition, **Dis-moi dix mots...que tu accueilles**, reflètent l'hospitalité de la langue française et sa capacité à intégrer des mots venus d'ailleurs, à accueillir les inventions verbales – lexicales, sémantiques, graphiques ou sonores – les plus inattendues.

Toutes les démarches co-disciplinaires, tous les dispositifs transversaux seront exploités dans le cadre de ce concours. L'ensemble de la communauté éducative peut dès lors se saisir de ces dix mots et proposer aux élèves des activités qui encourageront et valoriseront leur créativité, quel que soit le mode d'expression choisi.